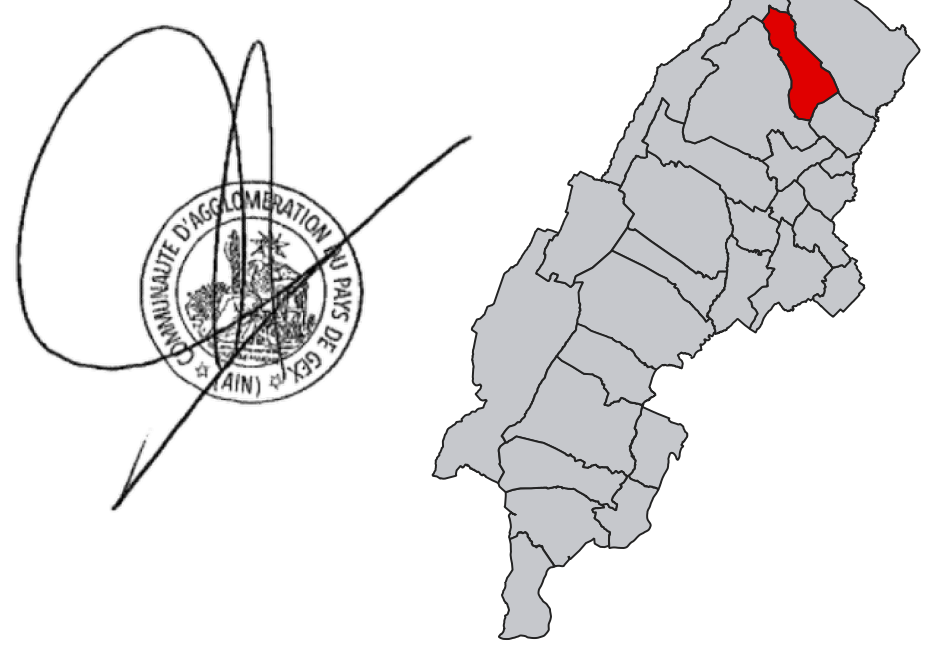


Commune de VESANCY

Règlement graphique - Modification simplifiée n°4

Vu pour rester annexé à la délibération
du 25 septembre 2024



Echelle : 1/8000 ème

Document de travail	Arrêtés de prescription	Enquête publique	Approbation
-	20 décembre 2023	17 juin 2024 au 17 juillet 2024	25 septembre 2024

Éléments modificatifs :	
Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021	- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2021
Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021	- Modification n°5 approuvée le 27 mars 2024
Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021	- Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022	- Révisions allégées n° 5 et 6 approuvées le 10 juillet 2024
Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023	

Zonage

- A : Zone agricole
 Ap : Zone agricole protégée
 N : Zone naturelle
 Nc : Zone naturelle de carrière
 Nt : Zone naturelle de loisir
 No : Zone naturelle protégée
 1AUAo : Zone à urbaniser d'activité artisanale
 1AUC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
 1AUGi : Zone 1AU Ferrey Genève Innovation
 1AUG : Zone à urbaniser générale dense
 1AUI : Zone à urbaniser touristique
 2AUE : Infrastructures tendues à unifier en équipement
 UAo : Zone urbaine d'activités artisanales
 UA1 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAcm : Zone urbaine pour les activités du CERN
 UAUG : Zone urbaine d'activités Ferrey Genève Innovation
 UAml : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAml2 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAml3 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAt : Zone urbaine d'activités tertiaires
 UC1 : Zone urbaine de centralité
 UC2 : Zone urbaine de centralité
 UC3 : Zone urbaine de centre-ancien
 UC4 : Zone urbaine de centre-ancien
 UC5 : Zone urbaine de centre-ancien
 UC6 : Zone urbaine de centre-bourg
 UCv : Zone urbaine Cœur de Ville
 UCv : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
 UE : Zone d'équipement
 UE : Zone d'équipement
 UG1 : Zone urbaine générale long des grands axes
 UG2 : Zone urbaine générale long des grands axes
 UGd1 : Zone urbaine générale dense
 UGd2 : Zone urbaine générale dense
 UGml : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGml2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGp : Zone urbaine générale à préserver
 UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
 UH1 : Zone urbaine de hameaux
 UH2 : Zone urbaine de hameaux
 UH3 : Zone urbaine de hameaux
 UT1 : Zone urbaine touristique
 UT2 : Zone urbaine touristique
 UT3 : Zone urbaine touristique
 UCldo : Zone urbaine de centralité Sergy Dessout Sud Est
 UCdo : Zone urbaine de centralité Sergy Dessout Nord Ouest
 Np* : Zone naturelle protégée

Prescriptions linéaires

- Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Regles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- | | |
|---|---|
| 01 - Espace boisé classé | 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, des risques, d'intérêt général |
| 05 - Emplacement réservé | 05 - Secteur en attente de projet (L151-41-57) |
| 07 - Éléments du paysage | 07 - Kypsisse |
| 07 - Bâtiment remarquable | 07 - Pelouse sèche |
| 15 - Zone non œdificandi (151-19) | 16 - STECAL |
| 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination | 16 - Périmètre d'extension des habitations |
| 17 - Secteur de mixité sociale | 18 - OAP |
| 18 - OAP patrimoniale | 31 - Zone humide |
| 99 - Emprise voie ferrée | |

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limite cadastrales 2021
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

